

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/114/F/2019-2020 POUR LA FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE DOUBLE CABINE TOUT TERRAIN 4X4, TROPICALISEES A L'AGENCE DE REGULATION ET DE CONTROLE DES TELECOMMUNICATIONS « ARCT ».

-Date de publication : 17/10/2019

-Date d'ouverture des offres : 05/11/2019

L'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications, « ARCT » en sigle, invite, par le présent Appel d'Offres, les candidats à présenter leurs offres sous plis fermé, pour un marché relatif à la fourniture **d'une Camionnette Double Cabine tout terrain 4x4, tropicalisée.**

1. Objet

Le présent Dossier d'appel d'offres consiste en la fourniture des matériels roulant. Le marché est constitué d'un seul lot, les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le Dossier d'Appel D'offres.

2. MAITRE DE L'OUVRAGE

Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications (**ARCT**)

3. ALLOTISSEMENT DU MARCHÉ

Fourniture d'une Camionnette Double Cabine tout terrain 4x4, tropicalisée.

4. MONNAIE DU MARCHÉ

L'offre financière sera libellée en Francs Burundais hors toutes taxes exigibles et les paiements s'effectueront dans la même monnaie.

5. FINANCEMENT

Le marché est entièrement financé sur le Budget Général de l'Etat à l'exercice 2019-2020.

6. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale résident au Burundi, justifiant des capacités juridiques, technique et financières requises.

8

7. GARANTIE DE SOUMISSION

L'Offre devra être accompagnée d'une garantie bancaire de soumission de Deux Millions de francs burundais (2.000.000 FBU).

Son absence entraînera le rejet automatique de l'offre. Elle sera présentée sous forme d'une caution bancaire émise par une Banque agréée dans le pays suivant le modèle donné dans le Dossier d'Appel d'Offre.

8. DELAI DE LIVRAISON

La livraison doit se faire dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires à compter dès la réception de la lettre de marché signée par toutes les parties.

9. DELAI D'ENGAGEMENT DES SOUMISSIONNAIRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

10. PENALITES DE RETARD

En cas de retard dans la livraison des véhicules, les pénalités de retard seront calculées suivant la formule ci-après : 1/1000 de la valeur de la branche non exécutée pour chaque jour calendaire de retard et après mise en demeure préalable.

$$P = \frac{M \times n}{1000}$$

P=montant des pénalités

M=montant dû ou des véhicules livrés avec retard

N=le nombre de jour de retard

Les pénalités seront plafonnées à 10% du montant du marché.

11. CONSULTATION ET ACHAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables pendant les heures de services à l'adresse suivante :

Immeuble de l'ARCT, Avenue de France N° 14 BP 6702 BUJUMBURA Tél. : (00257) 22210276 ; fax :(00257) 22242832

Il peut également être consulté au secrétariat de la Direction Général de l'ARCT

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres au Secrétariat de la Direction Générale de l'ARCT sis (Immeuble de l'ARCT, Avenue de France N° 14 BP 6702 BUJUMBURA Tél. : (00257) 22210276 ; fax :(00257) 22242832 moyennant paiement d'un montant non remboursable de cinquante mille

8

francs burundais (50.000 frs bu) à verser au Compte de Transit des Recettes Non Fiscales N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

12. DEPOT ET OUVERTURE DES OFFRES

Les offres rédigées en langue française et sous pli fermé devront parvenir à la Direction Générale de l'ARCT. Sise Immeuble de l'ARCT Avenue de France N° 14 BP 6702 BUJUMBURA Tél. : (00257) 22210276 ; fax :(00257) 22242832 au plus tard le 05./11./2019 à 10h00'.

L'ouverture des offres aura lieu en séance publique le 05./11./2019 à 10h30' dans la salle des réunions de la Direction Générale de l'ARCT.

13. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de l'ARCT, B.P 6702, Tél. : +257 27 55 64, Immeuble de l'ARCT 1^{ère} étage.

14. CRITERES DE QUALIFICATION

Les exigences en matière de qualification sont : la conformité de l'offre technique et de l'offre financière la moins disante.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARCT

Ir. Donatien MANIRAMPA

